PROCLAMATION
Par Joseph Walker,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

A tous ceux à qui ces présentes parviennent, Salut :

Il est ordonné par ces présentes, que le premier lundi de novembre courant, et les jours suivants, il sera procédé à l'élection générale, pour les Etats-Unis, et pour l'Etat de la Louisiane, savoir :

Pour un Président et un vice-président des Etats-Unis, et un Représentant au Congrès de la Louisiane, pour le district de Nouvelle-Orléans, et pour le district de Jefferson, pour le second district du congrès, pour le Gouverneur de l'Etat, pour le Lieutenant-Gouverneur, pour le Trésorier de l'Etat, pour le Procureur-Général de l'Etat, pour le Secrétaire d'Etat, pour le Surintendant de l'Instruction publique, pour le Commissaire du Bureau de la terre, pour le Commissaire du Bureau de l'Agriculture, pour le Commissaire du Bureau de l'Industrie, pour le Commissaire du Bureau des Travaux publics, pour le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, pour le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême de Cassation, pour le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême de Revision, pour le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême d'Appel, pour le District de Nouvelle-Orléans, pour le District de Jefferson, pour le District de Lafourche, pour le District de Terre-Bonne, pour le District de Jackson, pour le District de Pointe-Coupée, pour le District de Rapides, pour le District de Caddo, pour le District de Bossier, pour le District de Natchitoches, pour le District de Sabine, pour le District de Vernon, pour le District de Calcasieu, pour le District de Rapides